



Pour les associations :

👍 des démarches simplifiées et un coût minime

Pour le jeune :

👍 une expérience et une indemnisation

Pour tous :

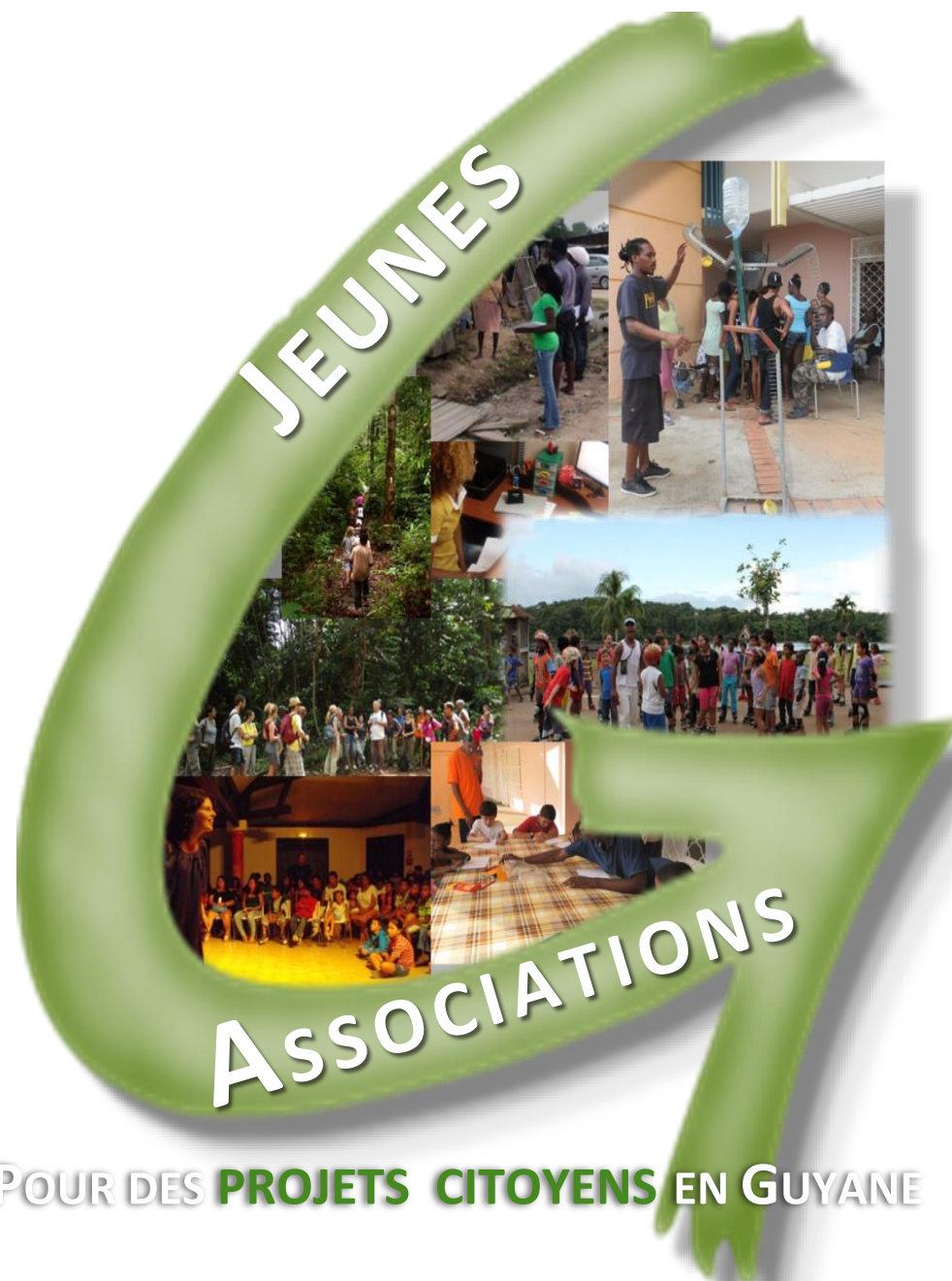
👍 une mission d'intérêt général



RENSEIGNEMENTS ET RETRAIT DES DOSSIERS

81 rue Christophe Colomb – 97300 Cayenne
 Tel. : 0594 30 21 36 – Fax : 0594 31 91 53
 Mail : carine.charles@aprosep.com
www.guyanasso.org

Anthropologue Consultant - anthropologue.clt@mac.com - Mars 2014



POUR DES PROJETS CITOYENS EN GUYANE

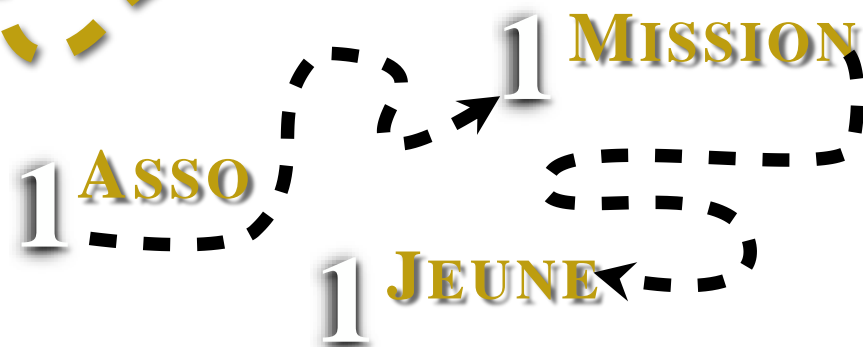
Le service civique à l'Aprosep c'est :

- **6 mois** d'engagement volontaire
- Une mission de **24 heures minimum par semaine**
- Pour les jeunes de **18 à 25 ans**

Quelles missions proposer aux jeunes ?

Les domaines d'actions prioritaires dont vous pouvez vous inspirer pour proposer des missions aux jeunes :

- **Sport** : Accompagner dans le cadre de pratiques sportives des personnes n'ayant pas accès au sport, pour des raisons physiques ou sociales : personnes âgées, enfants et adultes handicapés ou fragiles, etc.
- **Culture et loisirs** : Par exemple, initier des jeunes aux pratiques culturelles en organisant des visites dans les musées, lors des expositions.
- **Education pour tous** : Aider à combattre l'illettrisme ou la déscolarisation en accompagnant des jeunes dans des ateliers de lecture ou de loisirs.
- **Solidarité** : Offrir aux personnes âgées ou isolées une aide concrète dans la vie quotidienne.



Combien est indemnisé le volontaire ?

Le volontaire perçoit :

- Une indemnité de **467,34 € par mois** financée et versée par l'Etat
- **106,31 € par mois** versés par l'Aprosep sous forme de **titre repas**

Que doit faire l'association pour accueillir des volontaires en service civique ?

1. **Adhérer** à l'Aprosep (20 € à l'année pour l'ensemble des services)
2. **Faire une demande** en remplissant un « dossier d'intermédiation »
3. **Participer** à hauteur de 110 € par mois

